L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 2 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande. Une bonne d'enfants parlant français et pouvant coucher chez ses maîtres. Bons appointements.

Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations et sans pouvoir remplir les conditions précitées.

S'adresser 181 rue du Canal, au magasin, entre 7 et 10 heures du matin et entre 1 et 4 heures du soir. 1er juil—3t

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

L. S. Coleman vs P. Valentine.

Le même vs Johnson & Valentine.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — Nos 14,607 et 14,608—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, à la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16me jour de juillet 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du dit P. Valentine, défendeur dans l'affaire No 14,607 et un des défendeurs dans l'affaire No 14,608 dans et pour la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'îlet borné par les rues Laurel, Deuxième, Annonciation et Troisième, sur un plan de Hemmais Kobb, daté le 3 mars 1848, et déposé comme plan No 97 dans le livre de plans de J. B. Marks, ex-notaire, mesurant 31 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Laurel sur 100 pieds de profondeur et 31 pieds 6 pouces 3 lignes de large dans le fond, désigné par le No 14.

Acquis par P. H. Valentine de Francisco Gonzales Fernandez Bianco d'après un acte passé pardevant M. T. Duarez, not. pub., le 29 mai 1888. Enregistré dans le livre 130—folio 61. Bureau des aliénations.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

John M. Weydig vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,749—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

26 juin—26 30—3 juil

Succession de E. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,122 — Division E—Attendu que Robert Maxwell a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu E. Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 juin—24 29 juil 3

Succession de Chas Edw. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,614—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Bedel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juil—1 5 9

Succession de Geo. C. Duerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 36,179—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Geo. C. Duerson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 juin—30—juil 5 9

Succession de Mme Emma F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,452—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'autorisation d'emprunter [illegible] dans la succession de feu Mme Emma F. Lewis, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 juin—29—juil 2 8

Succession de Robert Young Black.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,137—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Young Black, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

26 juin—26 30—juil 3

Succession de Ann Wein Kemmer (née Smith) veuve en premières noces de William Thomas et en deuxième noces de P. W. Wagner, femme décédée de F. Wein Kemmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,148—Division C—Attendu que F. Wein Kemmer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ann Wein Kemmer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25 juin—25 29—juil

Succession de Mme M. Weiderecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,285—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. Waldman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 juin—23 28—2 juil

Succession de D. H. Gerardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 26,975—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Miles Eva et Helena Gerardey, seules héritières de Mme Emma Gerardey, décédée, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 juin—29 30—1 juil

AVIS AUX CREANCIERS.

Alphonse Garcia vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,930—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

A. V. FLOTTE, Greffier

29 juin—29—juil 2 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,082 — Division — Goudchaux Brothers vs leurs créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Goudchaux Brothers [illegible] raison commerciale composée de Lazard Goudchaux & Léopold Goudchaux, soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter sur leur application pour un répit de un et deux ans, que la dite réunion soit tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, à partir de SAMEDI, 23 juillet 1892 à 11 heures A. M., et que T. B. Thomas, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite raison commerciale, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison commerciale et des membres individuels soient par conséquent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1892.

Signé : THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. HARKIN, Député Greffier.

14 juin—3t au 23 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme décédée de George Glidden.—Attendu que Benjamin F. Auld père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie E. Auld, et comme administrateur de leurs successions et de Harry A. Remley, père et tuteur naturel du mineur, Edith Remley, et comme administrateur de sa succession, tous de Baltimore, Etat du Maryland, ont demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs et aux successions; qu'un compte rendu en cette affaire ainsi qu'il est requis par la loi, donnant un état de la propriété et des dettes de la dite succession et des dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé, et qu'il ne soit fait droit à l'application des dits pétitionnaires.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1892.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HEREFÉ, Député Greffier

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er JUILLET—CLASSE No 255

Tirage de 4 heures P. M.

42	46	35	56	1	53	74	54	5	59	30	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour solennel dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 1er juillet 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUILLET 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000, ...	20,000
1 Lot de..	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de..	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100 ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en pleln et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de nouvelles machines à coudre.

Jacob M. Wiendahl vs. A. A. Mentine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,692.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 juillet 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

10 nouvelles machines à coudre.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—juil 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Annunziata Simone et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,478—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, compris dans le carré borné par les rues Commune, maintenant Tulane Avenue, Tremé, maintenant Liberty, et Jackson, maintenant Gasquet, et Frank in, désignés par les numéros un et quatre sur un plan fait par C. A. Hédin, voyer daté le 5 avril 1857, déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire. Le lot No un mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Franklin, entre les rues Commune et Jackson, quatre-vingt-cinq pieds trois pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos 2, 3 et 4; quatre-vingt-dix pieds trois pouces et sept lignes sur le côté opposé, vingt-neuf pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond. Le lot No 4 mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Commune, entre Franklin et Tremé, quatre-vingt-douze pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot No 3, quatre-vingt-dix-huit pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé, et quarante-six pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec 41 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées et aliénées sur les dites propriétés.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de quatre cent quatre-vingt-douze piastres avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er avril 1875 et un autre montant de huit cent soixante-neuf piastres pour contribution sur quarante-une actions du fonds capital de la Banque des citoyens de la Louisiane avec 8 pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels de contributions de quatre vingt deux dollars, chacun, chaque appel portant intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'appel, les appels étant le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et charges dans l'affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette des actions hypothéquées pour les dites quarante-une actions, pas encore dues, mais sujettes à être appelées en vertu de la charte et les lois relativement à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de deux mille neuf cent cinquante deux dollars et assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque. Et le reste du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux bateaux-pilotes.

Succession de Wm. Thomas Levine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29 648—En vertu d'un ordre de vente daté du 3 juin 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Tous les droits, titres et intérêts et partie de possession légitime de la succession de William Thomas Levine en deux bateaux-pilote à vapeur, faisant le service entre ce port et les jetées, sur le fleuve Mississippi, comme suit, savoir :

Dans le bateau-pilote à vapeur "Jennie Wilson" la partie de possession de la dite succession étant de un trente-cinquième [1/35] et dans le bateau-pilote à vapeur "Underwriter" la partie de possession de la dite succession, étant de quarante-et-un trois cent quatre-vingt-seizième [41/396].

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—8 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant l'encoignure Marais et Toulouse; dans l'îlet borné par les rues St-Louis et Villeré.

New South Building and Loan Association vs Mme Julia Jamet, épouse de Lucien Dupre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,680—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances lui appartenant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Toulouse, St-Louis et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, plus ou moins, quatre-vingt-sept pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Marais sur cent douze pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Toulouse dont elle forme le coin et est composée de la façade de quatre lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et quatre, d'après un plan de L. Sargi en date du 16 février 1849 et déposé comme plan No 46 du Livre des Plans No 21, en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée, connue comme le No 7 RUE NORTH,

Faisant face à la Place Lafayette.

Thomas Winans vs Mme Sallie Bradford Bailey, femme de C. H. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,346.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et 1 Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues North, St-Francis, Poydras et St-Charles désigné comme lot numéro un des bâtisses connues comme Parmly's Row, et faisant face au coin des rues North et St-Francis; le dit lot mesure environ trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue North sur soixante dix neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue St Francis ensemble avec une allée ayant une façade d'environ trois pieds neuf pouces sur la rue North sur toute la profondeur du dit lot, ainsi que l'usage des lieux d'aisance et le droit de passage qui y conduit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 juin—13 20 27—juil 5 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Second District.

Jacob Buchenmeyer vs Anatole Bricngue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,997—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Villeré et Robertson, le dit lot étant composé de tout le lot No Un du dit îlet conformément à un plan fait par Bourgerol, voyer, le 4 novembre 1837, déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire, et d'une partie du lot No Deux ou Cinq attenant au lot No Un, le lot de terre devant être vendu mesurant vingt-sept pieds un pouce de face sur la dite rue des Ursulines, quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur le côté vers la rue Villeré et quatre-vingt-dix pieds sur l'autre ligne et vingt-sept pieds un pouce et six lignes de largeur dans le fond, le tout ayant été acquis par le défendeur par achat de J. B. Laporte, le 24 décembre 1887, par acte fait pardevant J. R. Légier, notaire.

2° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages lui appartenant, située dans le second district de cette ville, dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit, et lui attenant, et mesurant vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Ursulines, cent vingt-et-un pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Robertson, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Villeré, et sur une ligne de côté de la rue Robertson onze pieds, ensuite sur une ligne diagonale vers la rue St-Philippe trente-deux pieds neuf pouces, avec une largeur dans le fond de deux pieds six pouces, le tout conformément à un plan fait par Edmond Pilié, voyer, daté le 12 février 1890; un dessin du dit plan est annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous, acquis par le défendeur par achat de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, par acte fait le 7 avril 1890 pardevant Chas. J. Théard, notaire. Livre de transfert 131, folio 436.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

15 juin—15 22 29—6 13 16 juil

$500 de Récompense !

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez E. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er oct—1an VeD

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Coin des rues Magazine et Austerlitz.

Bâtisse à deux étages occupée comme magasin d'épiceries et résidence.

J. C. Pottharst
vs
ses créanciers.

No 34,746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau : 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Général Taylor, numéroté "25" sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 15 février 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Ledit terrain est désigné par le No 1 sur un petit plan tracé par Wm Forchey, voyer, en date du 27 juin 1855 et annexé à un acte passé pardevant James Graham, ancien notaire, le 29 juin 1855, et forme le coin des rues Magazine et Austerlitz, et mesure 32 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 108 pieds 4 pouces rue Austerlitz. Etant la même propriété que ledit J. C. Pottharst a acquise le 15 avril 1889, par achat de la Mutual Loan and Building Association par un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, livre 130, folio 617.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, la partie inférieure de laquelle est occupée comme magasin d'épiceries et la partie supérieure comme résidence ayant six chambres, auvents, citerne, etc. A l'arrière du terrain se trouve une maison à un étage ayant deux chambres, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans ou à un an de crédit, le tout à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit s'il y en a, devra être représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra être passé devant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, renfermera toutes les clauses usuelles telles que: lien du vendeur et hypothèque spéciale pour garantir le paiement de la somme due; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets, et autorisation à lui donnée d'assurer au cas où l'acquéreur ne le ferait pas. La somme payée pour la prime sera couverte par le lien du vendeur et une hypothèque spéciale; en sus de son enchère l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la Paroisse Jefferson, sur le Chemin de la Métairie, environ six milles de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Bertrand Bares et als.

No 34,874—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 juin 1892 pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après :

Le tout et la partie indivise du morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situé dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, sur le chemin de la Métairie, à une distance d'environ six milles de la ville de la Nouvelle Orléans, et désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général à la date du 29 janvier 1836, lequel morceau de terre mesure un arpent plus ou moins de face au côté sud-est, en rive du Bayou Métairie, sur huit arpents, entre les terres plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, étant borné sur le côté supérieur par des terres appartenant à W. W. Smith et sur le côté inférieur par les terres appartenant maintenant ou anciennement à Boudousquié ou Bergamini.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat payable à un et deux ans après, ou en un seulement, à l'option de l'acquéreur, en ses billets, qui porteront huit pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, endossés en blanc, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété ainsi transférée et pour garantir le paiement du capital de ces billets et des intérêts ou que les dits billets doivent porter, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le paiement des taxes et des primes d'assurances s'il y en a, qui ne sont pas payées par celui qui a fait les billets, et toutes les autres clauses usuelles des actes de ventes, et de plus que l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14 juin—14 18 25 juil 2 9 16

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix DU SECOND DISTRICT.

Joli "Cottage-Home" en Bois, No 301 rue Hôpital.

SUCCESSION DE JAMES DILLON.

No 33,248—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 27 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 20 juin 1892 dans l'affaire de la succession de James Dillon, dossier No 33,248, il sera vendu à l'encan :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bayou, Derbigny, Roman et Hôpital, mesurant 27 pieds rue Hôpital, sur 104 pieds 4 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Derbigny; une première profondeur de 80 pieds de l'autre côté de la ligne; de là s'élargissant à angle droite d'environ 4 pieds vers la rue Roman; de là une autre profondeur de 29 pieds sur une ligne oblique vers la ligne derrière. Désigné par la lettre "B" sur un plan de J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte pardevant Edouard Barnett, ancien notaire, en date du 25 juin 1892.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis, notaire; 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

24 juin—24—juil 2 9 16 23 27

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN GRAND BARGAIN.

Les magasins de choix en briques **Nos 879, 881, 883 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Quatrième,**

Et connus sous le nom de **MAGNOLIA HOUSE**

Avec magasin, Salon de barbier et Cottage à l'arrière.

SPLENDIDE PLACEMENT

Et valant ensemble $60 par mois.

Succession John W. Glenn, décédé.

Vendus par ordre de la Cour

A longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John W. Glenn, décédé, dossier No 35,605, à l'encan, il sera vendu—

Cette portion de terre de valeur consistant de deux terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, lesquels terrains mesurent ensemble 52 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et façade rue Quatrième de 108 pieds 10 pouces et une profondeur de 98 pieds du côté le plus proche de la rue Washington; et 51 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un Block de magasins bien bâtis à deux étages, couverts en ardoises, portant les Nos 879, 881 et 883 rue Tchoupitoulas, et ont un vaste salon dans le magasin du coin, salon de barbier et autre magasin contigu, avec cuisine et autres pièces au-dessous, la partie supérieure étant subdivisée en chambres à coucher et autres, convenables comme maison de pension; aussi, il y a une petite maison en bois à l'arrière, rue Quatrième, 3 citernes, cour pavée, un balcon couvrant tout le trottoir, et près d'entrepôts, de fabriques, des élévateurs, etc., et entouré de tous les côtés. Le tout est bien en état et réparé et capable d'être loué $60 par mois, et seulement sujet à un bail de prochaine échéance, tous autres renseignements seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit portant 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles, 10 0/0 comptant sur les lieux et le paiement des taxes accepté en sus de l'enchère.

L'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 9

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale dans le premier district,

No 99 rue South Peters et 83 rue Fulton, entre Lafayette et Girod.

Propriété cottage au coin sud-est des rue de André et Liberté,

Et deux terrains rue Upper Line entre Camp et Magazine.

A l'encan. A crédit.

Succession de John Calder.

No 13,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du et signé dans la susdite affaire, le 8 juin 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° La bâtisse en briques à trois étages Nos 99 rue South Peters et 83 rue Fulton, dans le Premier District, carré d'îlet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 2 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 11 février 1876, et mesure 24 pieds, 2 pouces 7 lignes rue South Peters; 24 pieds 3 pouces 2 lignes de façade rue Fulton, sur 117 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 1; et 117 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, le séparant du terrain No 3. Cette propriété est convenable pour toute exploitation commerciale.

2° Le cottage en bois à un étage No 423 rue Liberté, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, St-André et Joséphine. La propriété se compose de deux terrains, désignés par les Nos 9 et 10. Ils se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds 11 pouces de façade rue St-André, sur 80 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Liberté et St André. Le cottage a six chambres, auvent, etc. Il est situé dans un quartier bien amélioré, près de marchés, etc., et à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

3° Les deux terrains dans le Sixième district, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Lyons et Upper Line, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, en date du 15 août 1860 et mesurant comme suit: Le terrain No 6 a 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue du Camp; et 85 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7; et 30 pieds de largeur à l'arrière. Le terrain No. 7 mesure 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line; 87 pieds, 11 pouces, de profondeur sur la ligne de côté, et 85 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'autre côté, 30 pieds de largeur à l'arrière.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an; lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente, au moment de la criée.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.

11 juin—11 18 25—juillet 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques à quatre étages,

No 46 rue Levée, entre Champs-Elysées et Marigny.

Cottage Double de Choix.

No 552 rue des Remparts, entre les rues Espagne et Mandeville,

Et Cottages et Corps de Logis

Rue des Français, St-Claude, Chartres et autres rues.

Tous rapportant de beaux loyers.

A L'ENCAN. A CREDIT.

Vente en partage

Dans l'affaire de Veuve Louis Fix vs. George A. Koepke.

No 29,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B le 29 mai 1891, et signé le 10 mai 1891, et un jugement subséquent rendu le 16 mai 1892 et signé le 20 mai 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Levée (ou Chemin Public), les rues Victoire, Marigny et Champs Elysées, et mesurant, conformément à un plan par F. A. Tourné, le 12 mai 1854, 23 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée (ou Chemin Public) sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ 119 pieds 2 pouces, touché vers le fond, ensemble avec l'usage d'une allée en commun, et étant au fond du dit lot conduisant à la rue Marigny.

Les améliorations comprennent le magasin en brique à quatre étages désigné par le No 46 rue Levée.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Espagne, Mandeville et Burgundy, étant le lot No 3 sur un plan de C. A. Hedin le 1er avril 1857, et mesurant comme suit, mesure américaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double No 552 rue Remparts, ayant 5 chambres de chaque côté, etc.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Moines et Washington, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan par C. F. Zimpel, le 6 novembre 1833, et les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure française 30 pieds de face à la rue Remparts sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage, No 617 rue des Remparts, ayant 5 chambres, etc., et un cottage double Nos 619 et 621 rue des Remparts, coin Moines, avec trois chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Champs Elysées et Marigny, désigné par le lot 66 sur le plan primitif du Faubourg Marigny, mesurant et mesure française 50 pieds de face à la rue de Chartres sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignés par les Nos 405, 407 et 409 rue de Chartres.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Derbigny et Roman, et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Français, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent un cottage double rue Français, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc., et un cottage double formant le coin sud-ouest des rues France et Derbigny.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Française et Union, et mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 170 pieds et 6 pouces, composé de tout le lot No 11 et partie du lot No 1 d'après un plan de L. Sargi. Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 582 rue Derbigny, ayant 4 chambres, et un cottage dans le fond, avec 6 chambres, etc.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Moralès Clouet et Louisa. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan par W. H. Bell, le 7 décembre 1867, et mesure 21 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et aussi une autre portion de terre adjacente au dit lot No 14, faisant face à la dite rue St-Claude et mesurant 15 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du lot No 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignés par le No 573 rue St-Claude, ayant 6 chambres.

Conditions de la vente.—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, datés le jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent commission d'avocats en cas de procès sur les dits billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C Préot, Esq., notaire public.

28 mai—28—juin 4 11 18 25—juil 2

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Bernard Garcia et de Francisco Pinto, son épouse.

Dossier No 35,826—Cour Civile de District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 16 juillet 1892, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1892—

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Marais, Bourbon et St Antoine, mesurant 25 pieds de face à la rue St Claude sur 150 pieds de profondeur—Ensemble une maison basse couverte en ardoise contenant galerie de côté, 4 chambres, 1 cabinet dans la cour, 1 cuve, 1 hangar, corridor de chaque côté de la maison. Latrines, etc., etc.

La maison est désignée par le numéro 483 rue St-Claude.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant en outre du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1892 et déposera entre les mains de l'encanteur 10 pour cent sur le prix d'achat.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, notaire.

15 juin—15 18 25—juil 2 9 16

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE-RESIDENCE

—DANS LE—

Troisième District.

LE "LEEFE HOMESTEAD",

Au coin nord-ouest des rues Champs-Elysées et Morales.

Mme Blanche M. Thomas et Mme Zelia M. Berry vs. John A. Lafaye, tuteur des mineurs Maria Stella, Anna Laura et Edward Emery Lafaye.

No 36,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

Vente en partage.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 30 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec tout e les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Morales, Marigny et Urquhart, désignés comme lots Nos 4 et 5 du dit îlet, d'après un plan par Joseph Pilié, voyer, daté le 13 décembre 1833 et annexé à un acte pardevant Théo Seghers, ex-notaire public en cette ville, le 27 avril 1835. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, 35 pieds 9 pouces de face à la rue Champs Elysées sur 106 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Morales.

Les améliorations comprennent le cottage connu comme le No 181 rue des Champs Elysées, ayant de grands corridors, quelques 8 chambres, 2 grandes citernes, etc, se trouve dans un voisinage bien amélioré, près des marchés, des églises et des écoles, accessible à 3 lignes de chars.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans, en billets de l'acquéreur divisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant sept pour cent d'intérêt par an et garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue.

L'acquéreur assumera au dessus du montant de son enchère, le paiement de toutes les taxes dues pour cette année 1892, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq., Notaire public.

2 juil—2 9 16 23 30—août 6

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage d'un rapport permanent.

Nos 297 et 297 1/2 rue Conti, près de la rue Derbigny.

Dans l'affaire de Charles Burkhardt et als., vs Chas C. Burkhardt et als.

No 35,540—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1892 et signé le 23 mai 1892 par l'Honorable N. H Rightor, Juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus—

Le cottage double rémunératif, en bois à 1 étage et attique, avec 2 étages en fond Nos 297 et 297 1/2 rue Conti, près de Derbigny, ayant 10 chambres, citerne, allée de côté, hangars et arrière cour, etc. Le lot est désigné comme lot No 20 dans l'îlet No 40, situé dans le Deuxième District de cette ville, et borné par les rues Conti, St-Louis, Claiborne et Derbigny, et ayant (mesure américaine) d'après le plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 1er Mai 1840, déposé au bureau de feu David L. McCay, notaire public, mesure 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Dans un voisinage central, convenable et plein aux produits rapportant d'une façon permanente $22 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a à 1 et 2 ans, payable par des billets de l'acquéreur à 7 p. cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, et clause d'usage; 5 pour cent d'assurance devant être transférée aux détenteurs des billets, et en cas de procès pour forcer le paiement des billets, la clause allouant 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles pour 1892 et déposera dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29 mai—29—juin 4 11 18 25—juil—2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage double, de bon rapport.

Nos 36 et 36 1/2 et 38 et 38 1/2 avenue Washington, près de la rue St-Thomas

Succession de Andrew Frey.

No 35,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1892, rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en bois d'un bon rapport, Nos 36 et 36 1/2, 38 et 38 1/2 Avenue Washington, près la rue St Thomas, côtés de la banquette, ayant galerie de face et 4 chambres à chaque corps de logis, citernes, dépendances, etc, et sujet à allée sur le côté.

La propriété mesure sur la façade une totalité de 64 pieds 8 pouces à l'Avenue Washington, et est composée du lot des Nos 8 et 9 et d'une partie du lot No 10 dans le carré borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, St Thomas et la rue projetée Livaudais dans le Quatrième district de cette ville, d'après un plan dressé par Chas Campon, daté du 25 avril 1846, déposé au bureau de J. Cuvillier, ex-notaire, en cette ville. Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 24 pieds de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; et la partie du lot No 10 mesure 8 pieds de face à l'avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il est mieux démontré sur un plan de P. E. Brasa, Esq., exposé à l'endroit de la vente. Etant sur une large rue soliment pavée, dans un district populeux, ces cottages doubles ont été toujours loués à de bons locataires.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles pour 1892 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant de l'acquéreur sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 18 25—juil—2 9 16

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive :

2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;

3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

—SOURCE DE GONTHIER—
PENSION FRANÇAISE
—TENUE PAR—
GUILLAUME SABRIER.

Il prévient le public que l'établissement est disposé de manière à donner la plus parfaite satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage. Bonne table, bons vins, bas prix les plus modérés.

30 mai—mar et dim—1 mois

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS LES—

DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS.

Magasins et maisons de résidence de valeur et rémunérateurs à l'encan.

TITRES PARFAITS.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de

Jean F. Schweitzer.

No 23,492—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur, — Bureau, 31 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du et signé le 6 juin 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir :

1. Magasin et maison de résidence de choix en briques à deux étages, No 77 rue Toulouse.

Un certain terrain situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St-Pierre et Royale, mesurant 20 pieds de façade rue Toulouse, sur 93 pieds de profondeur. Les améliorations, comprennent cette bâtisse, magasin et résidence, en briques, à deux étages, ayant magasin et 7 chambres, citerne hydrant etc. Louée aux moyennes de $12.50 par mois à un locataire très ancien qui paye les privilèges de loan, etc., le courage de la façade etc.

2. Le magasin anciennement établi et prospère, No 166 rue Royale en arrière de la Cathédrale faisant face à la place St-Antoine.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, St-Pierre, Chartres et l'allée St-Antoine ou allée Orléans, formant le coin de la rue Royale et de l'allée St Antoine ou allée Orléans, et mesurant 23 pieds 10 pouces de façade rue Royale; 75 pieds 7 pouces de profondeur et de façade sur l'allée St Antoine ou allée de Orléans, 23 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière, de là, s'étendant sur une profondeur de 30 pieds 2 pouces, puis s'étendant à angle droit environ 11 pouces vers la rue St-Pierre, et encore d'une autre profondeur de 45 pieds 5 pouces vers la rue St Pierre à l'endroit de commencement. Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages en briques, subdivisée en magasin et résidence. Le rez-de-chaussée est divisé en magasin et entrepôt et les deux autres étages ont ensemble 10 chambres, 2 citernes, corridor au devanture et le côté de la bâtisse.

Cette propriété est excellente comme placement de capitaux et est le magasin anciennement occupé par M. Jean Schweitzer, elle est susceptible d'être louée $75 par mois.

3. Grande bâtisse en briques à 3 étages occupée comme maison de résidence (environ 31 chambres) No 209 rue Bourbon

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et St-Philippe, le dit terrain étant désigné par le No 1, sur un plan dressé par L. Sargi, voyer, le 8 mai 1848, et mesure, au pied américain, 33 pieds, 11 pouces 1 ligne de face rue Bourbon, sur 127 pieds, 2 pouces, 5 lignes de profondeur; cette ligne parallèle, par une profondeur qui est annexé à un acte de vente passé par le Véronie de C. Foulon, notaire, le 9 décembre 1848. Les améliorations comprennent une bâtisse à 3 étages en briques, ayant en tout 31 chambres, greniers, dépendances, etc. Louée au taux de $45 par mois le locataire ayant les privilèges de l'eau et le courage de la façade, etc. Cette propriété est susceptible d'un loyer de $75 par mois.

4. Magasin et maison de résidence double à 2 étages en briques, Nos 234 et 236 rue Royale, près de la rue des Ursulines.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St-Philippe, et mesurant 35 pieds 2 pouces de façade rue Royale, commençant à un point 29 pieds 10 pouces et 1 ligne de la rue des Ursulines sur 83 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison magasin et résidence, en briques à 2 étages, avec cour derrière, le magasin, corridor et 2 chambres; à l'arrière du terrain bâtisse en briques à 2 étages, ayant, pour chaque côté 4 chambres, citerne, louée $34 par mois.

5. Jolie maison de résidence en briques, à deux étages, 149 rue de Quartier entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Un certain terrain ou morceau de terre, situé dans le deuxième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Dauphine, désigné comme terrain No Deux sur un plan dressé par J. A. Pilié, alors député-voyer, en date du 16 avril 1836, et annexé à un acte de vente par Caroline Gentilly Dreux à George Legendre pardevant Achille Peyroux, notaire, le 28 juin 1836 et se trouve actuellement dans le carré en cette ville, le 2 décembre 1834, dit terrain ayant, d'après le dit plan, au pied anglais, 20 pieds 3 pouces de face rue du Quartier, commençant à une semblable distance de 20 pieds 3 pouces du coin de la rue Bourgogne et s'étendant vers la rue Dauphine, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, avec attique, ayant 7 chambres, corridor, citerne, etc. Louée $18 par mois.

6. Cottage de choix, double en bois couvert en ardoises, avec attique, Nos 437 et 437 1/2 rue Bourgogne.

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le No 36 sur le premier plan de la dite banlieue, la dite partie de terre mesurant 30 pieds de façade rue Craps, actuellement Bourgogne, entre les rues Français et Champs-Elysées, sur une profondeur de 120 pieds borné d'un côté par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Antoine Pitt, et de l'autre côté par l'autre partie dudit terrain No 36. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou y appartiennent, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, avec attique, ayant de chaque côté 5 chambres, auvent, citerne, etc. Loué $20 par mois.

7A. Une Bâtisse double à deux étages, en bois, couverte en ardoise, Nos 313 et 313 1/2 rue St-Pierre.

Une certaine partie de terrain située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par la lettre A sur un plan dressé par Sidney G. De Lisle, voyer, en date du 11 juin 1892, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Pierre, Roman, Orléans et Derbigny, la dite partie de terrain mesurant, d'après le dit plan, mesure anglaise, 27 pieds de façade rue St-Pierre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds 1 pouce et 5 lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, consistant d'une bâtisse double à deux étages, en bois, couverte en ardoises, ayant de chaque côté, 6 chambres, citerne, etc. Loués $24 par mois.

7B. La résidence en bois à deux étages, couverte en ardoise, No 360, rue d'Orléans.

Une certaine portion de terre, située dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Derbigny et Roman, désignée par la lettre B sur un plan tiré par Sidney G. De Lisle, arpenteur, en date du 11 juin 1892. Ladite portion de terre mesure, au pied américain, selon le dit plan, 27 pieds de face à la rue d'Orléans sur 48 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtiments sur le dit lot de terre et toutes les autres dépendances, comprenant une résidence en bois couverte en ardoises, à deux étages, contenant 6 chambres, avec hangar, citernes, etc. Loué à raison de $12 par mois.

8A. Propriété de choix propre pour une laiterie dans le troisième district.

Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1794, borné par les rues Agriculture, Warsaw, Broad, Industrie et Havane, désignée par la lettre A, sur un plan tiré par Sidney G. De L'Isle arpenteur. La dite portion de terre, selon le dit plan, mesure, au pied américain, 225 pieds 6 pouces 4 lignes sur la rue Industrie, 141 pieds 4 pouces 4 lignes sur la rue Broad, 195 pieds 6 pouces sur la rue Warsaw, 20 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Havane, et 120 pieds sur la ligne divisant la dite portion de terre du reste de l'îlet; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages ayant 5 chambres, une galerie, etc., et une grande étable pour vaches, loués à raison de $8 par mois.

8B. Propriété de choix propre pour une laiterie dans le Troisième District.

Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1794, borné par les rues Agriculture, Warsaw, Industry, Broad et Havane, désignée par la lettre B, sur un plan tiré par Sidney G. De l'Isle, arpenteur, en date du 11 juin 1892, mesurant au pied américain, 330 pieds sur la rue Agriculture, même nombre de pieds sur la ligne divisant la propriété du reste de l'îlet, et 184 pieds 6 pouces 7 lignes sur les rues Warsaw et Havane; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en un cottage en bois avec 2 chambres et une galerie, une grande étable, un hangar, une cité, etc. Loué à raison de $8 par mois.

9A. Bonne propriété propre à une laiterie dans le Troisième District.

Une portion de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1,794, borné par les rues Abondance, Havane, Agriculture, Warsaw, désignée par la lettre "A" sur un plan tiré par Sidney G. De l'Isle, arpenteur, en date du 11 juin 1892. La dite portion de terre mesure, selon le dit plan, 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face sur la rue Havane, le même nombre de pieds sur la ligne qui la divise du reste de dit îlet, et 150 pieds sur chacune des rues Abondance et Agriculture. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, avec deux chambres et une galerie, étable, citerne, etc. Le tout loué à raison de $5 par mois.

9B. Une ferme (truck farm) productive dans le troisième district.

Une portion de terre dans le Troisième district de cette ville, dans No 1,794 l'îlet borné par les rues Abondance, Warsaw, Agriculture et Havane désignée par la lettre B sur un plan tiré par Sidney G. De L'Isle, en date du 11 juin 1892. Ladite portion de terre mesure, selon le dit plan, 319 pieds, 10 pouces, 7 lignes sur la rue Warsaw, le même nombre de pieds sur la ligne divisant la propriété du reste du dit îlet, et 161 pieds sur chacune des rues Abondance et Agriculture. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage en bois avec 2 chambres, galerie, étable, hangar, citerne, etc. Loué à raison de $5 par mois.

10. Magasin et résidence en briques à deux étages, Nos 79 et 81 rue Dumaine.

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 2, sur un plan fait par Jean Communy, en date du 3 octobre 1842, et déposé comme plan No 12 en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville. Ledit lot mesure, au pied français, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St-Philippe, sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec tous les édifices, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, sans exception, comprenant un magasin et résidence à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec environ 8 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc. Loué à raison de $40 par mois.

11. Magasin et Résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couvert en ardoises. Nos 69 et 71 rue Ste-Anne, entre Royale et Bourbon.

Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine. Le dit lot mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 93 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin et résidence à double corps de logis, à deux étages, convert en ardoises, ayant de chaque côté 9 chambres, avec allée, citerne, hangar, etc. Loué à raison de $44 par mois.

12. Magasin et résidence de valeur, en briques, à deux étages, No 159 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine.

Une portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 159 rue Royale, située dans le Second District de cette ville désignée par la lettre A, dans l'îlet No 58, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur le plan tiré par Arthur de Armas, en date du 29 juin 1885, annexé à un acte de partage entre la Veuve J. Schweitzer et J. F. Schweitzer, passé pardevant F. J Dreyfous, notaire, le 11 juillet 1885, d'après lequel plan la dite portion de terre mesure 15 pieds, 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Royale sur 95 pieds, 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un édifice en briques à 2 étages, occupé comme magasin et résidence et ayant, outre le magasin, 9 chambres, halls, etc. Loué à raison de $25 par mois.

13. Magasin et résidence en briques à double corps de logis, à trois étages, Nos 19 et 21 rue Madison.

Deux lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 19 et 21 rue Madison, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Decatur, Ste Anne et Chartres. Ces lots se touchent et mesurent, le lot No 19, 20 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 65 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et le lot No 21, 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur la rue Madison, sur 65 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à double corps de logis, à trois étages, avec 6 chambres de chaque côté outre le magasin. Loué à raison de $51 par mois.

14. Magasin et résidence, à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec mansarde, Nos 44 et 44 1/2 rue Ste-Anne.

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 44 et 44 1/2 rue Ste-Anne, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 6, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Chartres et Royale, et l'allée St-Antoine, d'après un croquis annexé au susdit acte de partage, fait par A. De Armas, en date du 29 juin 1885. Selon le dit croquis le dit lot mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces sur la ligne latérale regardant la rue Royale, et de 65 pieds 8 pouces sur la ligne regardant la rue de Chartres, touchant la maison de cour de district. Dans le fond, le dit lot mesure d'abord 32 pieds 7 pouces 4 lignes vers l'allée, puis une profondeur de 12 pieds, et une autre ligne se dirigeant vers l'allée St-Antoine, et une profondeur de 12 pieds, de là, un autre côté de 4 pieds 6 pouces parallèles avec la rue Ste-Anne.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence, à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec mansarde, contenant de chaque côté, outre le magasin, 4 chambres, avec citerne, etc. Loué à raison de $44 par mois.

15. Maison à double corps de logis, Nos 15.. et 1.. rue Bourbon, coin Orléans.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St-Pierre et Orléans, mesurant 31 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 95 pieds, faisant face à la rue Orléans de 70 pieds, toutes plus ou moins. Les améliorations comprennent un double corps de logis ayant un côté 2 chambres, hangar et dépendances, et l'autre corps de logis 5 chambres, hangar, etc., dans la cour. Loué $26 par mois.

16. Entrepôt Iron Clad, No 32 rue Jefferson, entre Chartres et Decatur.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et tout ce qui y appartiennent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Toulouse, Chartres et Decatur, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, désigné par la lettre D. No 13 sur une esquisse annexée à un acte de vente par les successions de Geigé et Vincent Jean Schweitzer, d'après un acte passé pardevant M.-T. Ducros, notaire, le 9 août 1881. Les améliorations comprennent un Entrepôt couvert en ardoises, sujet à bail jusqu'au 31 décembre 1893 au Crescent City Knox Milling Company à raison de $200 par an, payable par trimestre.

17 Cottage en briques rémunératif recouvert en ardoises Nos 348 et 348 1/2 rue Ste-Anne, entre les rues Roman et Prieur.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Roman, Prieur et Orléans désigné par la lettre "A" sur une esquisse faite par George de Armas, voyer de la ville, datée le 3 août 1891, et annexée à l'inventaire de cette succession. Le dit lot mesure, d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 24 pieds 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, 63 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Prieur, 32 pieds de profondeur sur la ligne de l'allée en commun avec le lot B, puis 3 pieds sur une ligne oblique; il a une seconde profondeur de 30 pieds, 5 pouces et 6 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large, en commun avec les lots A et B.

Les améliorations comprennent un cottage double en briques recouvert en ardoises, quatre chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc. Loué $16 par mois.

18. Cottage double en briques d'un bon rapport recouvert en ardoises Nos 346 et 346 1/2 coin rue Ste-Anne et Roman.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que la dernière propriété décrite sur l'esquisse ci-dessus faite par Geo. de Armas. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 21 pieds, 4 pouces de face à la rue Ste-Anne, 60 pieds, 9 pouces de profondeur et face à la rue Roman, 32 pieds sur une première profondeur sur la ligne d'une allée en commun avec le lot A, puis trois pieds sur une ligne oblique vers le lot A, et une seconde profondeur de 26 pieds, 1 pouce vers la ligne du fond qui a une largeur de 32 pieds, 10 pouces. Ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large, en commun avec les lots A et B.

Les améliorations comprennent un cottage double en briques recouvert en ardoises, quatre chambres de chaque côté, hangar, citerne. Le coin est occupé comme emplacement pour vente de fruits. Loué $18 par mois.

19. Cottage double en bois recouvert en ardoises, 138 et 138 1/2 rue Roman.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le même îlet et au district que le lot ci-dessus et désigné par la lettre "C" sur l'esquisse ci-dessus faite par George de Armas. Le dit lot mesure, d'après la dite esquisse, mesure américaine, 31 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Roman, 32 pieds 10 pouces sur une première profondeur sur la ligne le divisant du lot B, puis plus étroit de 1 pied 4 pouces, une seconde profondeur de 35 pieds 8 pouces 7 lignes, et sur l'autre côté le dit lot a une première profondeur de 42 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne le divisant du lot D, puis une seconde profondeur de 26 pieds 2 pouces sur une ligne oblique et 19 pieds 11 pouces 5 lignes de large dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage double en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, etc. Loué $14 par mois.

20. Très double corps de logis Nos 271, 271 1/2 et 273 rue Orléans.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet que le lot ci-dessus, désigné par la lettre D, sur l'esquisse ci-dessus par Geo de Armas. Le dit lot forme l'encoignure des rues Orléans et Roman et mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Orléans sur 59 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent 2 doubles corps de logis en briques recouverts en ardoises, sous un seul toit, chaque corps de logis ayant 2 chambres dans la maison principale, au fond du lot, une bâtisse en bois à deux étages, ayant en tout 6 chambres, 4 cabinets, citerne, etc. Loué $24 par mois.

21. Cottage double en bois recouvert en ardoises avec façade en briques, Nos 275 et 275 1/2 rue Orléans.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même îlet et district que le lot ci-dessus et désigné par la lettre E sur l'esquisse ci-dessus faite par Geo. de Armas. Le dit lot mesure, d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 24 pieds 3 lignes de face à la rue Orléans, 76 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot F, 48 pieds sur une première profondeur sur la ligne qui [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR D. DANZIGER.

le sépare du lot D, puis 26 pieds 2 pouces sur une ligne oblique courant vers le lot F, puis une seconde profondeur de 6 pieds et 3 pieds 1 pouce 6 lignes de large dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises avec façade en briques ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, etc. Loué $10 par mois pour chaque côté.

22. Cottage double en bois, couvert en ardoises, avec devanture en briques, 277 et 277 1/2 rue d'Orléans.

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans les mêmes carré d'îlet et districts que les précédentes, désigné par la lettre F sur le susdit plan de Geo. De Armas. Le dit terrain mesure d'après le dit plan, mesure Américaine, 32 pieds 5 pouces de façade rue d'Orléans; 76 pieds de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain E et de l'autre côté, 31 pieds sur la ligne d'une allée commune au dit terrain et au terrain G; puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne oblique s'étendant vers le terrain G, puis 42 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du terrain G, et 33 pieds 8 pouces de largeur à l'arrière, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 6 pouces de large commune aux terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec attique, couvert en ardoises avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 par mois, de chaque côté.

23. Cottage double en bois avec devanture en briques Nos 279 et 279 1/2 rue d'Orléans.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans les mêmes carré et district que les précédentes, désignés par la lettre G dans le susdit plan de Geo. De Armas. Le dit terrain mesure, d'après le dit plan, mesure américaine, 33 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade rue d'Orléans, 76 pieds, 4 pouces, 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Prieur, 31 pieds sur la ligne d'une allée commune au dit terrain et le terrain F, de là 3 pieds 6 pouces sur une ligne oblique s'étendant vers le terrain F, puis 42 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant du terrain F, et 35 pieds 9 pouces 6 lignes à l'arrière, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 6 pouces de large, communes aux dits terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 de chaque côté.

Termes et Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en des billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèques et privilèges du vendeur sur la dite propriété vendue, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement. Les actes de vente devant renfermer la clause usuelle de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès; transfert des polices d'assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente pour l'honorer.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 juin—14 18 25—juil 2, 9 10 16.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons terrains pour y construire

—ET—

COTTAGES,

—DANS LES—

Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Succession de N. J. Hoey.

No 35,513—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, signé le 23 mai 1892 dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir

1° Le joli cottage de résidence simple en bois, No 181 rue St Ferdinand dans le 3me district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Villeré et Urquhart. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue St-Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Trois certains terrains dans le Troisième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Ferdinand et Press, Nos 19, 20 et 21 mesurant chacun 30 pieds de façade rue Villeré sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° Quatre certains terrains dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Libéral, Gentilly et Bagatelle mesurant chacun 32 pieds de façade rue Union sur 128 pieds de profondeur, ayant de ces terrains forment l'angle des rues Union et Libéral.

4° Cinq certains terrains dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Melpomène, Premières, Trait et Miro, désignés par les Nos de 1 à 5, inclusivement, et mesurant 102 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Galvez; 59 pieds 6 pouces 1 ligne de façade rue Jackson; 190 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Melpomène et 29 pieds 6 pouces 6 lignes de façade rue Miro, et 138 pieds 7 pouces, 4 lignes sur la ligne qui sépare les dits terrains du reste du carré d'îlet.

5° Douze certains terrains dans les mêmes dist ict et carré d'îlet que les précédents décrits en quatrième lieu, propriété faisant face à la rue Premières, Miro et Galvez, et une ligne les séparant de la susdite propriété.

6° Deux certains terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, St George et Long, désignés par les Nos 13 et 14, mesurant chacun, le terrain 13, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le terrain 14, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur et fait face rue Long.

Conditions—Comptant et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. N. Wellson, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 4 11 18 25—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON.

Chevaux, Vaches, Wagons et Harnais.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor.

No 35,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 6 juillet 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile, Division D, daté le 20 juin 1892 dans l'affaire mentionnée ci-dessus, au lot No 67 rue Nord Remparts, entre Port et St Ferdinand—

Un lot de meubles de maison, deux chevaux, cinq vaches, un wagon, une charrette de boucher avec harnais.

Conditions—Comptant avant livraison.

25 juin—25 26—juil 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES AGREABLES

Rue des Remparts, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor.

No 35,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 juillet 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 20 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus la propriété décrite ci-après à savoir—

1° Le joli cottage double en bois Nos 661-661 1/2 rue North Rampart, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Rampart, St-Claude, Port et St-Ferdinand, ayant quatre chambres, citerne, hangar et allée de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre A sur une esquisse par S. G. de Lisle, voyer, daté le 24 juin 1892 et mesurant 30 pieds de face à la rue North Rampart sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois No 663 rue Nord Rempart, adjacent et dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, ayant 4 chambres et citerne, le lot de terre est désigné par la lettre B sur l'esquisse mentionnée ci dessus et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Nord Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans un voisinage tranquille, respectable et bien amélioré, près des lignes de chemins de fer urbains, des églises, du marché et des écoles. Elle est toujours occupée par une bonne classe de locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, dans un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs de billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. Legardeur Jr Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.

26 juin—26—juil 2 9 16 23 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 22ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les paroles et chiffres ou vents, à savoir :—Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,319—Division C.—Sur motion de E. J. Wench Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et les existé entre eux; que la demanderesse, Pauline Frank, ait un plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux plus un jugement le reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du docket de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais à ce procès devant être payés par le défendeur. Il est plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Delinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivie, soit rejetée, aux frais de la Cour.

Jugement rendu le 22 février 1892.

Jugement signé le 29 février 1892.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce du mois, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

TH. BURSON,
Député Greffier.